



RÈGLEMENT FINANCIER DE L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

Une demande d'inscription à l'École Spéciale d'Architecture implique l'engagement sans réserve de la part du candidat à la formation, de ses parents ou de son représentant légal, à respecter les clauses et les conditions du présent règlement.

Art.1 : Droit de rétractation

Si le candidat souhaite se rétracter, il doit le notifier par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'École Spéciale d'Architecture dans les quatorze (14) jours de la conclusion du présent contrat. Il exercera ce droit de rétractation en informant l'École Spéciale d'Architecture de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration de ce délai, du formulaire joint aux présentes, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Dans cette hypothèse, les frais de formation acquittés lui seront remboursés conformément aux dispositions de l'article L.221-24 du Code de la consommation. En cas de rétractation hors délai, les frais de formation versés à l'École Spéciale d'Architecture resteront acquis à cette dernière.

Art.2 : Démission ou abandon pour motif légitime et impérieux

Tout désistement en cours de formation pour motif légitime et impérieux (tels que : impossibilité médicale de plus de trois semaines dûment justifiée) et/ou force majeure donnera lieu au remboursement par l'École Spéciale d'Architecture des frais acquittés, sous réserve d'une retenue qui sera fixée par le directeur en fonction du prorata du temps écoulé depuis le début de la formation.

Art.3 : Echec au bac

Les frais de formation acquittés seront remboursés sur preuve de l'échec du candidat, constituée par son relevé de notes du baccalauréat.

Art.4 : Absence, départ volontaire ou exclusion

Il ne pourra être consenti ni réduction, ni remboursement de tout ou partie des frais d'études en cas d'absence, de départ volontaire ou d'exclusion temporaire ou définitive.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessus.

Je soussigné(e) M/Mme (Nom et Prénom) :

Agissant en qualité de (lien avec le candidat) :

Déclare avoir pris connaissance du règlement financier de l'ESA, figurant à la suite du présent document, et y souscrire sans réserve.

Date et signature :